



U.S.P Sports Nautiques E.V.C.I. Conditions générales groupes

La caillourie
50580 Port-Bail
☎ 02 33 10 10 96
☎ 02 33 10 10 97

- Les groupes:

Sont considérés comme tels les groupes colonies de vacances, centre aéré, comité d'entreprise... mais aussi le groupement de particuliers à partir de 10 personnes.

- Tarifs:

Les frais d'inscriptions comprennent l'encadrement et le matériel, auxquels s'ajoute une adhésion annuelle obligatoire de 20€ valable pour l'ensemble des activités effectuées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

- Réservations des activités:

Le représentant ou le responsable légale du groupe doit après acceptation des conditions générales dans son intégralité, renvoyer le devis établie, signé et annoté de la mention « lu et approuvé » ainsi que « bon pour accord ». Un acompte de 30% du montant total du devis doit être joint à ce dernier, le tout devant être adresser à:

U.S.P Sports Nautiques
École du vent en cotes des isles
la caillourie
50580 Port-Bail

- Formalité administrative:

Le groupe doit impérativement fournir le jour du début des activités une attestation de natation de 25m pour les moins de 16 ans ou de 50m pour les plus de 16 ans (uniquement pour la voile).

Pour l'activité char, il vous sera demandé une liste nominative 48 heures avant (prénom, nom, date de naissance, adresse.)

Le groupe doit aussi fournir une attestation d'assurance. Dans le cas contraire une licence fédérale vous sera imposé.

- La licence assurance:(OBLIGATOIRE pour le regroupement de 10 particuliers ou pour les non assurés).

L'U.S.P Sports Nautiques -E.V.C.I est une école affiliée aux fédérations française de voile (F.F.V) et de char à voile (F.F.C.V)

cette reconnaissance revête un caractère administratif et financier par le coût de la licence fédérale :

- F.F.C.V : 2€ par personne
- F.F.V :10€ (annuel) pour la voile

Le prix de ces licences étant susceptible d'être modifié dans l'année.

- Responsabilité de l'école:

Une assurance responsabilité civile couvre les stagiaires inscrit à l'école.

L'école n'est responsable des mineurs que pendant leur présence aux cours, entre l'heure de début et l'heure de fin de séance.

- Organisation des séances:

L'activité **char à voile** se pratique sur la **grande plage de Port-Bail** au niveau du centre ADPEP (passer devant l'école de voile et continuer tout droit) .

L'activité **voile** se pratique sur le **site de l'école** . Le groupe doit se réunir et attendre l'arrivée du moniteur qui lui présentera les locaux .

Il est nécessaire de prévoir **des vêtements chauds et un change** pour la pratique de toute les activités.

- Annulation:

De votre fait: si vous annulez une ou la totalité des activités, quelque en soit le motif, l' U.S.P Sports Nautiques -E.V.C.I conservera la totalité de l'acompte versé.

Période avant le stage	Pourcentage conservé par l'E.V.C.I par stage et par personne
Depuis le renvoi du devis annoté de la mention « lu et approuvé et bon pour accord. »	30%
Moins de 15 jours	70%
<u>En cas d'absence sans annulation au préalable</u>	100%

Dans le cas où, après la validation du devis par le groupe, le nombre d'inscrit venait à être modifié, vous devrez le signaler au plus tard quinze jours avant la date de début des activités, sous quel cas le montant du devis resterait le montant de la facture finale.

Du fait l'E.V.C.I : l'école se réserve le droit d'annuler une séance ou de la reporter en cas d'insuffisance de participants ou pour raisons météorologiques, le groupe en sera informé, la facture finale sera révisée.

La direction n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans l'établissement.

Les responsables techniques

Le groupe avec la mention lu et approuvé